

# **HONORAIRES D'AGENCE à la charge de l'acquéreur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Barème TTC Maximum

VENTE HABITATION : honoraires à la charge exclusive de l'acquéreur  
applicable au prix net vendeur

- De 0 € à 50.000 €	.....	10%
Avec un minimum de 3.000 €		
- 50.001 à 100.000 €	.....	7,50%
- 100.001 à 150.000 €	.....	6,00%
- 150.001 à 200.000 €	.....	5,50%
- 200.001 à 300.000 €	.....	5,00%
- + 300.001 €	.....	4,50%

ESTIMATION d'un bien dans le cadre d'une vente : GRATUIT

ESTIMATION d'un bien (en cas de non-vente) : 120€ HT soit 144,00€ TTC

## LOCATION HABITATION

- 11 euros TTC/M<sup>2</sup> à partager par moitié entre le bailleur et le preneur,  
répartis comme suit :
- 8 euros TTC/M<sup>2</sup> (visites, bail, acte de caution solidaire + tout le formalisme).
  - état des lieux : 3euros TTC/M<sup>2</sup>.
  - frais d'entremise et de négociation de la mise en location du logement :  
20€TTC à la charge du propriétaire.
  - forfait avenant location : 50€ TTC à la charge du demandeur.

## LOCATION COMMERCIALE

- 5% des 3 premières années de bail à la charge exclusive du preneur.

**Carte professionnelle n° CPI 85 012 016 000 010 463  
délivrée par la CCI de LA VENDEE le 29 juillet 2016**